

BARÈME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 3 janvier 2022

TRANSACTION VENTE

Prix de Vente	Honoraires
jusqu'à 100 000 €	montant forfaitaire de 7000 € TTC
de 100 001 € jusqu'à 200 000 €	6 % TTC du prix à revenir au Vendeur
de 200 001 € jusqu'à 1 000 000 €	5 % TTC du prix à revenir au Vendeur
au-delà de 1 000 000 €	montant forfaitaire de 50 000 € TTC
Parking ou BOX	montant forfaitaire de 2500 € TTC

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

150 Euros TTC

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

12 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

12 TTC par m² de surface habitable (zone très tendue).

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

GESTION LOCATIVE

LOYERS MENSUELS	Pourcentages appliqués - A la charge du Bailleur
Inférieurs à 1500€ hors charges	7,2% TTC au taux actuel de la TVA soit 6% HT
Compris entre 1500€ et 2000€ hors charges	6% TTC au taux actuel de la TVA soit 5% HT
Supérieurs à 2000€ hors charges	4,8% TTC au taux actuel de la TVA soit 4% HT
Assurances Loyers Impayés	+3%

